
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
·LIBRARIES·
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES·SCIENTIA·VERITAS
1817

MÉLANGES TRADITIONNISTES

Publiés par Paul Sébillot *et* Julien Vinson

MÉLANGES

TRADITIONNISTES

Publiés par Paul Sébillot *et* Julien Vinson

TOME II



PARIS

J. MAISONNEUVE, ÉDITEUR

6, RUE DE MÉZIÈRES ET RUE MADAME, 26

—

1901

NOTES DE SOCIOLOGIE MAGHRÉBINE

LES CÉRÉMONIES DU MARIAGE

CHEZ LES

INDIGÈNES DE L'ALGÉRIE

NOTES DE SOCIOLOGIE MAGHRÉBINE

LES CÉRÉMONIES DU MARIAGE

CHEZ LES

INDIGÈNES DE L'ALGÉRIE

par

GAUDEFROY-DEMOMBYNES

Secrétaire de l'Ecole des Langues Orientales vivantes,
Membre de la Société Asiatique.



PARIS

J. MAISONNEUVE, ÉDITEUR

6, RUE DE MÉZIÈRES ET RUE MADAME, 26

1901



CÉRÉMONIES DU MARIAGE
EN ALGÉRIE

Ceci n'est qu'une contribution à l'enquête qu'il faudra faire un jour sur les mœurs et les usages des indigènes du Maghreb. D'une étude d'ensemble il sera possible de tirer des conséquences ; on pourra rechercher quels sont, parmi les coutumes maghrébines, les usages généraux de l'humanité, quels sont ceux qui dérivent de l'Islam, quels sont ceux qui appartiennent en commun à toutes les populations sémitiques, quels sont ceux enfin qui sont proprement maghrébins, c'est-à-dire berbères. Il ne pouvait être

question ici d'un travail de ce genre ; mais il a semblé utile pourtant de publier des faits étudiés sur place et des renseignements fournis directement par des indigènes. Dans les notes, on a réuni quelques rapprochements d'après des coutumes observées par divers voyageurs, soit au Maghreb même, soit parmi des populations sémitiques ou musulmanes, sans vouloir en tirer aucune conclusion. — Les renseignements nouveaux donnés ici concernent Tlemcen (ville et campagne), Constantine (ville) et les Ait Iraten (Kabilie).

Les cérémonies du mariage musulman peuvent être groupées sous quatre chapitres : 1° les cérémonies préliminaires, durant lesquelles a lieu l'accord des parties, élément essentiel du mariage ; — 2° l'arrivée du mari et de la femme à la maison nuptiale ; — 3° la nuit des noces ; — 4° les réjouissances postérieures au mariage. — Certaines cérémonies, le paiement de la dot, la remise des cadeaux (*t̄haoussa* kabile) par exemple, ont lieu à des époques différentes, selon les régions qu'on a étudiées ; mais il a paru nécessaire de ne point isoler de l'ensemble des coutumes chacune de ces fêtes secondaires.

ALPHABET DE TRANSCRIPTION

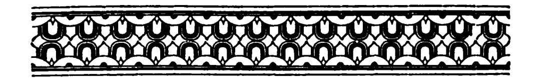
alif	â, ê, î, ô, $\overline{ou}$	dza	zh
ba	b	ain	’—
ta	t	rain	gh
tsa	$\overline{ts}$	fa	f
djim	$\overline{dj}$	qaf	q
ha	h	gaf	g dur
kha	$\overline{kh}$	kaf	k
dal	d	lam	l
dzal	$\overline{dz}$	mim	m
ra	r	noun	n
za	z	ha	’h
sin	s	waou	oû, ô
chin	$\overline{ch}$	ya	y
sad	c, ç	hamza	‘—
dad	$\overline{dh}$	ta marbouta	a final
t’a	$\overline{th}$		

Nota. — Les noms des lettres sont orthographiés selon la grammaire de M. Houdas, mais sans signes diacritiques.

Cette transcription, qui a paru commode au point de vue typographique, est insoutenable en linguistique. Sauf exception, les mots arabes ont

été donnés avec leur prononciation vulgaire et les voyelles non écrites ont été rendues par a, e, i, ou ; on reconnaîtra quelques mots d'arabe savant où dhamma, fatha, kesra sont rendus par a, i, ou.





I

ACCORD DES PARTIES

Il est difficile de préciser d'un mot la situation de la femme dans les sociétés musulmanes ; elle varie suivant les peuples, et aussi chez des populations d'origine commune, elle se modifie dans la vie sédentaire ou dans la vie nomade, dans la pauvreté ou dans l'aisance. Mais un fait est général, c'est l'effort du musulman à isoler de tout regard les femmes de sa famille, dans la mesure où le permettent les conditions sociales. Le jeune homme en âge d'être marié ne connaît donc nullement, ou n'a entrevu qu'à la dérobée,

les femmes parmi lesquelles il peut se choisir une épouse (1).

(1) Cette coutume s'est étendue au point d'empêcher le jeune mari de voir le visage de sa femme avant la consommation du mariage ; et parmi les citadins de moyenne situation, c'est à peine s'il réussit à l'apercevoir dans la rue, sous ses voiles pesants ; la khãtiba lui ménage ces entrevues. (V. Löbel : Hochzeitsgebräuche in Türkei. Amsterdam, 1897, p. 17, ouvrage sans précision). — Les prescriptions de la loi étaient pourtant beaucoup moins sévères. Dans une tradition du prophète, Moghaira ben Châiba dit (Michkat el Maçabih : trad. Matthews. Calcutta, 1809, t. II, p. 80 et suiv.) : « Je » demandai une femme en mariage et le prophète me » dit : « L'as-tu vue ? — Non, répondis-je. — Alors, » va la voir, ajouta-t-il, car la regarder est un moyen » d'accroître l'amour. » etc. — D'après Sidi Khalil (voir notamment commentaire de Kharchi, II, p. 3), l'homme peut voir le visage et les mains de la femme, mais non les toucher ; son représentant (oukyl) le peut aussi. « Il est évident, dit le commentateur, qu'on entend par » là l'intérieur et l'extérieur de la main jusqu'au poi- » gnet. » On peut, comme font les Egyptiens, lui ouvrir la bouche et regarder ses dents, mais c'est peu convenable. — V. aussi à ce sujet le très intéressant petit livre de Lane : Arabian Society in the middle ages, studies from the thousand and one nights. Londres, 1883 (p. 225), qui est en réalité un supplément aux Modern Egyptians.

Enfant, il a joué avec les petites filles de son âge et peut avoir gardé au cœur un souvenir de tendresse partagée, mais tôt rompue dès que la jeune fille a pris le voile. Les femmes de sa parenté la plus proche se dévoilent seules devant lui, dès sa puberté, et ce sont celles-là que la loi lui interdit d'épouser. (Coran IV. 27.)

Si des considérations de famille n'ont point préparé dès son plus jeune âge, ou même définitivement réglé, son mariage avec l'une de ses cousines (1), un intermédiaire féminin devra se

(1) Les mariages entre cousins sont si fréquents dans le monde musulman qu'on peut les considérer comme la règle ; la littérature en donne la preuve, et on en trouve des exemples curieux dans les Mille et une Nuits. Telle était aussi la coutume dans l'Arabie primitive. On trouve dans le Kitab el Aghani (t. XIV, p. 161) l'histoire d'un certain Mohammed el Kharadji, pauvre diable qui recherche la main d'une jolie cousine, refusée déjà par son père à des personnages considérables : il va tout tremblant faire la demande à son oncle, qui l'accueille favorablement ; mais la jeune fille entre en fureur contre son père : « Les plus grands chefs Qoréichites sont venus demander ma main ; tu la leur as refusée, et c'est pour me marier à ce misérable garçon. — C'est ton cousin, lui répondit son père, et l'homme qui a le plus

mettre en campagne pour lui trouver une femme. Ce sera une de ses parentes, ou même une sorte d'agente matrimoniale volontaire, désintéressée ou non, telle que l'on en rencontre si fréquemment dans la société française. Cette femme (*K̄h̄āt̄h̄iba*, *K̄h̄at̄h̄yba* ou *K̄h̄at̄h̄t̄h̄āba*) renseigne tout d'abord la mère du jeune homme sur les jeunes filles nubiles dont celle-ci doit apprécier le mieux

---

de droit à t'épouser ». Après le mariage, elle le traita avec dédain, le menant comme un serviteur, l'envoyant un jour garder ses troupeaux, un autre jour soigner ses palmiers... » — Chez certains Bédouins de Syrie, « un » homme a un droit exclusif à la main de sa cousine ; » il n'est pas forcé de l'épouser, mais elle ne peut se » marier sans son consentement. » Burckhardt. Voyages en Arabie, t. III, p. 82. — Ces mariages et même des unions entre personnes étrangères par le sang sont fréquemment contractés par les parents, quand les enfants sont encore impubères, et la consommation du mariage a lieu souvent de longues années après sa conclusion. Ce sont là des mœurs purement arabes, qui déplaisent d'ordinaire aux populations berbères : voy. not. pour les Touaregs, Bissuel : les Touaregs du Nord, Alger, 1888, p. 104. Sur les idées des anciens Arabes à ce sujet, voy. Wellhausen, die Ehe bei den Arabern. in Nachrichten der Akad. der Wissenschaften in Göttingen, 1893, n° 11, p. 436 s.

la position sociale et les qualités personnelles; puis, elle s'introduit, sous un prétexte transparent, dans les diverses maisons où elle peut espérer que ses démarches auront plein succès. Après les premières ouvertures, la mère du jeune homme se renseigne directement, au cours d'une visite adroitement expliquée, et la *Khaṭhṭhâba* continue de jouer son rôle, vantant au jeune homme les charmes de la femme, et à la famille de celle-ci la fortune et les talents du futur époux (1).

Les cérémonies extérieures du mariage étant seules à examiner ici, on passera sous silence tous les détails purement juridiques, qui ne serviraient point à faire comprendre la coutume, et l'on se placera dans le cas normal, qui est celui où une jeune fille vierge, placée sous la tutelle de son père, épouse un jeune homme soumis lui-même à l'autorité paternelle.

Quand l'union projetée paraît être acceptée par les deux familles, on hasarde une demande officielle, dont le refus serait une grave injure. Le père du jeune homme, accompagné de personnages

(1) Ces démarches ont été racontées par Lane : the modern Egyptians, 5e éd., 1860, p. 157.

importants, se rend chez le père de la femme, et après discussion, il règle avec lui les diverses conditions du mariage, dont la principale est la dot, obligatoire selon le droit musulman.

Cette dot (1) constitue un prix de vente, et les termes dont se servent les diverses populations, le prouvent suffisamment, comme le soin des auteurs juridiques à distinguer les conditions de validité du contrat de mariage et du contrat de vente. La dot est d'ordinaire divisée en deux parties, l'une remise au père de la femme et considérée comme appartenant aussitôt à cette dernière, et une autre dont le paiement est différé jusqu'à un terme ou jusqu'à la dissolution du mariage. Il n'a pas paru utile d'étudier ici le régime de la dot, question purement juridique; car les auteurs ont édicté des prescriptions assez larges pour faire entrer tous les usages dans le droit (2). En général,

(1) L'expression de çadãq appliquée aujourd'hui à la dot n'est pas exacte : le terme précis est màhr ; çadãq s'appliquant au cadeau bénévole que le mari fait en outre à sa femme, çabaha, Morgengabe. V. Wellhausen : loc. cit. p. 434 s.

(2) « Avant la conquête des Wahhabites, l'usage des » Asir (Bédouins de Syrie) était de conduire au marché

on ne rédige pas d'acte de mariage et la présence

» leurs filles nubiles, parées de tous leurs atours, et là » crier, en marchant devant elles : « Man ischteri el » aadera ? » (Qui veut acheter la vierge ?) Le mariage » arrangé quelquefois à l'avance, était toujours conclu » sur la place du marché, et nulle fille ne pouvait se » marier d'une autre manière. » Burckhardt, Voyages en Arabie, t. II, p. 219. — Le même auteur prétend (l. c. t. III, p. 79) que certaines tribus ne connaissent point la dot. Chez l'une d'elles, « le père reçoit pour sa » fille le khomsé ou les cinq choses, qui deviennent la » propriété de celle-ci... : un tapis, un grand anneau » pour le nez, une chaîne de cou en argent, des brace- » lets du même métal, et un sac à chameau, de Bagdad. » (ibid.). — Chez les Touaregs, la demande est faite au père de la jeune fille par un marabout ou un autre personnage important (Bissuel, Touaregs du Nord, p. 105). Voir dans Shaw : Voyages en Barbarie, La Haye, 1743, t. I, p. 393, note C, la composition du trousseau d'une femme algérienne.

Quelques renseignements intéressants sur les préliminaires du mariage chez les Bédouins d'Egypte et de Syrie ont été donnés par Mayeux : les Bédouins ou Arabes du Désert, Paris, 1816, t. III, p. 152 et s.

En Egypte, « le mari et le représentant de la femme » s'asseoient par terre, l'un en face de l'autre, et se » prennent la main droite, en levant les pouces et en » les appliquant l'un contre l'autre. » Avant la K̄hot̄ba, on couvre leurs mains d'un mouchoir. (Lane : Arabian Society, p. 231).

du cadi n'est point nécessaire ; mais il est bon qu'il prévienne les parties des causes de nullité qui menaceraient le mariage projeté (1).

Les deux chefs de famille fixent alors la date de la *Khitba*, où les promesses seront échangées ; dans la pratique, cette cérémonie se confond en général avec celle où le mariage est contracté, *'aqd en nikāh*. C'est dans la *Khitba*, que l'on prononce la demande en mariage ou *Khotba ;* d'après l'un des commentateurs du Moqtacer de Sidi Khalil, qui est le texte de droit malékite servant de code au Maghreb, les paroles qui doivent être échangées sont les suivantes : le représentant du mari, *el Khātheb*, prononce la formule propitiatrice : Louange à Dieu ; la prière et le salut (soient) sur son prophète : *al hamdou lilla'hi ç çalātou oua s salāmou 'ala rasouli'hi ;* il récite ensuite des versets du Coran (III, 97, fin de IV, 1 et XXXIII, 70), et il ajoute : *Ammā ba'ad : fainna foulānan raghiba fikoum ouā nthaoua ilaykoum oua faradha lakoum min içcadāqi kadzā oua kadzā fānkouhou'hou*, « ensuite, un tel recherche votre

(1) Celles qui résultent de la parenté sont exposées partout ; not. Zeys : droit musulman, I, 16.

alliance et vous promet une dot de tant ; mariez-le ! » Le représentant de la femme, *el nekhthoub ilayi,* répond par les mêmes invocations et ajoute : *adjebnāk,* nous accueillons ta demande. — Les juristes recommandent de célébrer la *khithba* dans l'intimité, pour éviter les querelles et le mauvais œil (1).

(1) Dans l'Arabie ancienne (Wellhausen, op. land. p. 442), la demande en mariage est faite par le jeune homme ou par un membre de sa famille, dans le douar de la femme. Le Kitab el Aghani (t. X, 65) cite le cas d'un certain 'Amr ben Chas, qui, ayant donné l'hospitalité à un homme accompagné d'une fort belle fille, s'éprit d'amour pour elle et demanda aussitôt sa main à son père. Celui-ci refusa en disant : « Non, tant que je serai ton hôte ; car le monde pourrait dire : Il a bien su enlever l'affaire. Quand tu viendras chez moi, réitère ta demande et je l'accueillerai. » Furieux, 'Amr se promet d'enlever la fille, suit la caravane et la rejoint. « Alors la honte l'arrêta devant cet homme qui avait été son hôte, au souvenir des liens de foi et d'honneur qui les unissaient tous deux. Il chercha des yeux la jeune fille qui était en tête de la troupe, et la vit qui passait la tête hors de sa litière et le regardait. Il revint sur ses pas, confus, sentant qu'il l'avait outragée..... »

A la Mekke, un homme de la famille du prétendant fait la demande au père et fixe avec lui la date de la

Au contraire, la consécration du mariage, *'aqd en nikâh,* doit avoir lieu publiquement, devant témoins. A Tlemcen, les deux familles invitent leurs amis, et même les gens qui passent dans la rue et qu'ils connaissent, à cette cérémonie, qui doit avoir lieu, comme la précédente, en un jour favorable, c'est-à-dire le lundi, le jeudi ou le samedi (1). On se réunit dans une mosquée, après

doukhla, où sera conclu l'*àqd en nikâh*. Les assistants récitent, comme gâge de leur foi, la *fâtiha* (première sourate du Coran) : d'où l'expression *qaraôu 'alayha l fâtiha* (ils ont récité sur elle la *fâtiha*). (Snouck, Mekka, t. II, p. 155).

En Abyssinie, c'est chez la femme qu'a lieu l'échange des consentements, qui est suivi d'un grand repas. Le père de la femme dit au représentant du mari : « Que Ménélik meure ! Je t'ai donné une telle ! » Celui-ci répond : « Que Ménélik meure ! Je l'épouse. » Mondon-Vidailhet, Journ. *le Temps*, 1898.

(1) Moharram est un mois défavorable pour les mariages. Au contraire, choual est particulièrement propice. (Voir aussi Lane : Arabian Society, p. 230). — Peut-être faut-il en trouver la raison dans ce hadith : « Aicha » a dit : Le prophète m'a épousée dans le mois de » choual, et j'ai été envoyée dans sa maison au mois » de choual ; quelle est, parmi les femmes du prophète, » celle qui a été plus favorisée que moi ? » Michqat el Maçabih, t. II, p. 87.

la prière du milieu du jour, *ed dho'hór*. Après avoir prononcé la pieuse formule qui ouvre la *Khithba*, on récite la *fãtiha* (première sourate du Coran) en tenant les mains ouvertes l'une près de l'autre en forme de livre. Le représentant (*ouãly*) de la femme (1) dit l'un des mots suivants, dont le sens est : j'ai donné en mariage : *Ankahtou*, *zaououadjtou*, *biçadãqui oua'habtou ;* le mari répond un mot qui signifie : j'accepte, et qui est l'un des suivants : *qabbaltou*, *radhaitou*, *ãkhtartou*. La jeune fille, comme on le voit, ne paraît point, et son consentement, que son père doit lui demander, peut être exprimé par son silence ou par ses larmes; en pratique, la jeune fille n'est point consultée, le plus souvent (2).

(1) A la Mekke, pour être sûr que la *Kbotba* est bien prononcée sous sa forme sacrãmentelle, le *ouály* de la femme prend un *moumlik* ou *'aqid en nikah*, qui lui souffle les paroles nécessaires. Ce personnage est soit un savant dont les connaissances sont reconnues de tous, soit un homme ayant reçu une licence spéciale du cadi. L'administration turque a cherché en vain à imposer à chaque quartier un *'aqid* consacré par elle. (Snouck, op. land. t. II, p. 160).

(2) « Le garçon est présent, la fille est en une chambre » avec les femmes vers la porte, devant laquelle est un

Les juristes recommandent qu'il y ait ce jour-là un festin *oulyma*, *t̄ha'ām*. Cette fête a lieu, à Tlemcen, chez les parents de la mariée ; c'est la cérémonie de la remise des cadeaux de noce, la *gharma* (mot à mot, indemnité). Les femmes des deux familles sont présentes, et la mariée elle-même apparaît, portée par deux négresses et étroitement enveloppée dans de riches étoffes prêtées

» rideau tiré ; le *moulna* commence d'ouvrir son gri-
» moire ; ..... il demande à l'une et l'autre des parties :
» Etes-vous contents ? L'un, d'une voix mâle, sans
» crainte du péril où il se lance, à cause qu'il est encore
» *gabel* (bec jaune), dit oui. Les femmes contraignent la
» fille de dire oui, et pour ce faire, d'ordinaire, elles
» lui font choquer la tête contre la porte pour tirer cette
» parole de sa bouche. » P. Raphaël du Mans, Estat de la Perse en 1660, éd. Schefer, Paris, 1890, p. 116.

Chez les Bédouins du désert de Syrie, la femme donne son avis beaucoup plus nettement que dans les villes, et elle peut se rencontrer avant le mariage avec l'homme qui la recherche : l'amour joue un rôle considérable dans la poésie, et pas seulement sous la forme de l'adultère. La femme bédouine reçoit une dot qui est fort variable : quelques chameaux d'ordinaire, et quelquefois des troupeaux entiers et des esclaves. Von Oppenheim : vom Mittelmeer zum Persischen Golf, Berlin, 1900, t. II, p. 127.

par des parentes ou des amies. Elle a été, ce jour-là, solennellement teinte de henné par une femme chargée spécialement de ce soin et appelée *bent Klila* (mot à mot, la fille à la *Klila*) (1).

(1) La prononciation à Tlemcen est *bents* et non *bent*, et cela sous une influence berbère. Certains dialectes berbères ont *t*, *ts* et *th* anglais. (V. René Basset : Etude sur les dialectes berbères). — Le mot *Klila* est, paraît-il, le nom d'une pâte de petit lait qui servait jadis de fard blanc.

Cette fête correspond à la cérémonie dite *la nuit du henné*, *lyla el henne*, décrite par Lane, Manners and Customs of the Modern Egyptians, 5[e] éd. 1860, p. 167. Après avoir servi à ses amies des rafraîchissements, au son de la musique, la jeune mariée enduit sa main d'une pâte de *henné* et chaque invitée y dépose en cadeau une pièce de monnaie ; ce sont les *neqouth*. Ses pieds et ses mains sont ensuite couverts de *henné* et maintenus jusqu'au matin dans d'étroites bandelettes.-- Les coutumes kabiles offrent un autre exemple de la fête du *henné*, réservée au mari. (V. plus loin p. 30).— En Malaisie, elle est commune aux deux conjoints et se répète à trois reprises, avant la consommation du mariage. Ce serait sortir un peu du sujet que de reproduire ici les détails fort intéressants que M. W. W. Skeat donne à ce sujet dans son excellent ouvrage : Malay Magic, Londres, 1900, p. 368 et s. ; mais il y aurait à séparer les coutumes autochtones de celles qu'apportèrent les conqué-

Devant elle, les parentes et les amies apportent des cadeaux équivalents à ceux reçus lors de leur propre mariage ; la *bent Klila* en fait l'énuméra-

---

rants hindous et arabes ; le gâteau du *benné* (*nasi bèrbinei*) est bien celui des Sémites occidentaux (v. fig. 2 de la p. 375) ; les œufs colorés et les fleurs artificielles en papier y jouent le même rôle. Durant la dernière de ces fêtes, un danseur exécute la *danse du benné ;* sur l'*air du benné,* il danse le *pas du benné,* en tenant dans un vase de cuivre un gâteau de *benné* entouré de bougies, qui doivent rester allumées malgré les mouvements rapides du danseur.

On retrouve en Syrie des réunions où les parents et les amis apportent des cadeaux aux mariés ou à leurs familles ; au Maghreb, elles ont lieu, comme il est dit, à diverses époques qui varient selon les localités. En Syrie, on emploie au lieu de *gharma* le mot *djaloua* (pron. djeloué), qui s'applique spécialement au cadeau fait par le mari à sa femme. (Guys : Un derviche algérien en Syrie, Paris, 1854, p, 203).

A la Mekke, la fête du *benna* suit la *moulka.* La partie la plus importante de la toilette de la mariée, qui est accomplie par la *mouqayiana,* consiste dans l'arrangement de sa chevelure, séparée en huit nattes renforcées de tresses (*'ouqôuç*) de laine et de soie ; dans chaque natte, un ruban de soie *charith* retient une vieille pièce de monnaie d'or, contre le mauvais œil. (Snouck, t. II, p. 164).

tion pompeuse et proclame le nom des donatrices, en s'accompagnant d'un tambourin *t̄hebyla*, tandis qu'une autre femme joue du *t̄hār*, tambour de basque. Les mets traditionnels de ce festin sont contenus dans deux *t̄heyfoūr* (sorte de petite table), l'une portant le *henné* et des gâteaux, l'autre des fruits secs et des œufs disposés autour d'un pain de sucre entier : ce dernier est recouvert d'un mouchoir brodé d'or, cadeau du mari, qui parfois y ajoute une somme d'argent.

Après la cérémonie où le consentement des parties est échangé et qui marque la première étape du mariage, le mari est obligé, si quelque fête *'yd* survient avant la consommation du mariage, de faire un cadeau à la femme ; cette dernière date est fixée d'une façon approximative au moment de l'*aqd en nikâh.*

Le paiement de la dot, *defôu'*, a lieu quinze jours environ avant la consommation du mariage. Au jour indiqué, les amis des deux familles se réunissent à la mosquée où, après la prière de l'*açr,* on avertit les fidèles en criant : restez ! — La famille du mari apporte l'argent de la dot et les meubles qui la complètent : rideaux, couverture du lit conjugal *lehāf*, etc. Ces objets sont

transportés dans la maison de la jeune fille par un de ses parents ; elle y ajoutera le lit, les matelas, les coussins, les coffres, etc., qui forment son trousseau *dje'hāz* et l'ameublement de la chambre nuptiale (1). La remise de la dot donne lieu souvent à des discussions, à des ruptures, à des transactions ; d'autre part, la famille de la femme commet fréquemment des fraudes dans la livraison du mobilier destiné à la chambre nuptiale ; après la consommation du mariage, certains objets dis-

(1) « Ces habits, ameublements de la maison, du » bain, préparés, les parents de la fille les font voir » aux parents du marié, les font estimer au double de » ce qu'ils valent, pour faire voir qu'ils ont doublé le » *bachlègue* (argent envoyé), et au delà. » P. R. du Mans : Estat de la Perse en 1660, éd. Schefer, p. 115.

A la Mekke, les pièces de monnaie qui composent la dot de la mariée sont transportées en grande pompe à la maison de son père, « sur deux tabourets, enveloppées » dans un riche mouchoir recouvert d'une pièce de satin » brodé. Les deux hommes qui tiennent ces tabourets » sont précédés de deux autres ayant dans une main un » flacon d'eau de rose, et dans l'autre une cassolette » sur laquelle brûlent toutes sortes de parfums. » Burckhardt : Voyages en Arabie, trad. Eyriès, Paris, 1835, t. I.

paraissent un à un de la maison du mari et sont restitués aux personnes obligeantes qui les avaient prêtés ; on nomme ces objets *'yriyya* ou *'āriyya.*

A Tlemcen, le mari fait à la femme, le jour du *defóu',* un cadeau *Khesāra,* qui n'est point compris dans la dot ; il verse aussi une somme de quarante à soixante francs, pour les dépenses du bain, dont il sera parlé dans le chapitre suivant.

On fixe alors la date de la consommation du mariage qui pourra être encore reculée, mais non avancée.

Ces coutumes, qui sont celles de Tlemcen, se retrouvent d'une façon générale dans les usages des principales villes algériennes ; on parlera au chapitre suivant de la remise de la dot chez les Kabiles. Mais, en dehors des villes, elles se réduisent à une réunion dans laquelle est établi l'accord des volontés et qui est suivi d'un repas ; les grandes réjouissances ne commencent que la veille de la consommation du mariage.

Dans les tribus du Sud algérien (1), le père du jeune homme, quand il vient faire la demande au père de la jeune fille et discuter avec lui les condi-

(1) Villot : Mœurs et Coutumes de l'Algérie, p. 99.

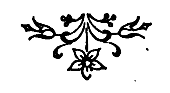
tions du mariage, amène une brebis bien grasse, soigneusement choisie dans son troupeau; après que l'accord s'est établi, la brebis est solennellement égorgée et elle fait le fonds du repas qui réunit les hommes des deux familles.

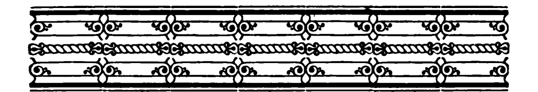
Cette coutume se retrouve sous une forme plus précise parmi les Berbères des environs de Bône. Le jeune homme vient lui-même, pendant la nuit, égorger une chèvre ou un mouton, auprès de la tente du père de la jeune fille qu'il recherche. « Cette immolation, accomplie avec des pratiques » mystérieuses, passe pour un sortilège, et quoique » réprouvée par l'opinion publique, elle ne laisse » pas d'imprimer une crainte superstitieuse dans » l'esprit des parents. » (1)

(1) Hanoteau et Letourneux : Coutumes kabiles, t. II, p, 166. — Chez les Bédouins du désert de Syrie, le jour du mariage, « le futur arrive avec un agneau dans ses » bras à la tente du père de la fille, et coupe la gorge à » l'animal devant des témoins; dès que le sang tombe » à terre, la cérémonie du mariage est regardée comme » accomplie. » Burckhardt, Voyages en Arabie, III, p. 78. — On égorge aussi des moutons, chez les Arabes du Sinai (ibid. p. 191) et chez les Beni Harb du Hidjaz (ibid. note 1). En Egypte, les Coptes tuent une brebis

au moment où la jeune femme franchit le seuil de la maison conjugale, et elle doit manger au-dessus le sang qui coule. (Hutchinson, Marriage Customs in many lands, Londres, 1897).

C'est évidemment une très vieille survivance du sacrifice propitiatoire, dont on retrouve encore aujourd'hui d'autres exemples ; au Maroc, pour implorer la protection d'un personnage ou d'une tribu, on sacrifie un mouton ; dans tout le Maghreb, on sacrifie des taureaux, des moutons et des poulets sur les tombes des saints ; c'est une question qui devra donner lieu à une étude spéciale. — Cela était imprimé avant la publication de l'excellent petit livre d'Edmond Doutté : l'Islam algérien en l'an 1900, Alger, 1900 ; on y trouvera la même expression du même vœu (p. 99), et l'auteur est plus capable que personne de le remplir. Pour les cultes des saints au Maghreb, on trouvera un exposé remarquable des connaissances actuelles dans le livre du même auteur : Les Marabouts, Paris, 1900 (Extrait de la *Revue de l'Histoire des Religions*).





II

ARRIVÉE DES ÉPOUX AU DOMICILE CONJUGAL

Il existe des différences trop profondes entre les cérémonies qui, dans les tribus algériennes, en Kabilie, à Constantine et à Tlemcen, accompagnent l'arrivée des époux au domicile conjugal, pour qu'il soit possible de les réunir en un récit commun sans s'exposer à des confusions ; on les racontera donc successivement.

Dans les tribus du Sud algérien (1), le *douar*

(1) Voir Villot : Mœurs et coutumes des indigènes de l'Algérie. Alger, 1888, p. 102.

où demeure la famille du mari est parfois éloigné de celui qu'habite la famille de la femme : la famille et les amis du jeune homme s'y rendent donc en caravane, montés sur des chevaux et des mulets, et traînant avec eux les victuailles destinées au festin. Bien accueillis par les youyous des femmes, *toûloûil*, *tazgharyt*, les nouveaux venus s'installent au centre du *douar*, dans le *merâh*, et le repas se prolonge fort avant dans la nuit (1). Pendant ce temps, les femmes font la toilette de la mariée, qui est parée de *henné*, de blanc et de rouge, coiffée d'un foulard brodé d'or, *mendyl*, et enveloppée d'une grande pièce d'étoffe, *melhafa*. — Le lendemain matin, la femme, étroitement voilée, est placée sur un mulet, dont la selle est recouverte de tapis enroulés, et le cortège se met en marche au milieu des cris et des coups de fusil. — Sur le seuil de la tente du mari, la jeune fille est reçue par sa belle-mère, qui lui tend un pot de

(1) Les réjouissances du mariage ont été recommandées par le prophète lui-même. Voir à ce sujet Lane : Arabian Society, p. 232, et les textes cités : Not. Michqat el Maçabih, IV. 1, et IV. 2. — Il est obligatoire d'assister au repas de noces quand on y est convié. (Ibid. IX. 1, p. 105).

beurre fondu ; elle doit y plonger les mains et, en une sorte de libation propitiatrice, en enduire les piquets de la tente. — Le mari est resté dans son *douar*.

Les choses se passent à peu près ainsi dans les *douars* de l'Oranie. La caravane que forment la famille et les amis du mari suit un itinéraire accidenté, évitant les *douars* où la réception serait désagréable pour s'arrêter longuement dans les villages amis, où l'on festoye longuement, en récompense d'autres festins passés. On arrive enfin au but du voyage, où a lieu un grand repas nommé *qçara* (*iqeççer el leyl* qui rend la nuit courte ?) ; les invités s'asseyent en un grand cercle au milieu duquel se placent les joueurs de tambour, *guellâlyn*, et des danseuses soigneusement voilées qui charment, fort avant dans la nuit, les regards des spectateurs ; elles excitent leur générosité en accueillant leurs dons par des cris : « Merci pour un douro (cinq francs) donné par » un tel en l'honneur d'un tel (le marié) » ; en Oranie, ces danseuses sont souvent des femmes honnêtes, exerçant leur profession d'une facon fort avouable. — Le lendemain matin, la femme est emmenée par les parents et les amis du mari,

précédés des joueurs de flûte, *qeçba*, et de danseuses ; les garçons d'honneur du marié, *ouaqqãfyn*, à cheval et armés de fusils, vont et viennent en avant du cortège, tirent des salves et font la fantasia en passant aux portes des *douars*.

On retrouve en Kabilie, chez les Ait Iraten notamment, le cortège des parents et amis du mari s'acheminant vers le village habité par la femme, soit à cheval, soit à mulet, soit même en voiture dans les régions où l'administration française a ouvert des routes ; ils sont chargés de provisions et ils emportent la dot de la femme (1).

(1) Ces coutumes existent aussi dans les tribus marocaines du Nord, qui sont, pour la plupart, d'origine berbère. On en trouvera un récit coloré et pittoresque dans l'ouvrage de Mouliéras : Le Maroc Inconnu, t. II : Les Djebala. Paris, 1899, p. 493 et s., et aussi t. I : Le Rif. Oran, 1895, p. 67. — V. aussi Bissuel : Touaregs du Nord, p. 105. Le cortège de la femme arrive au rendez-vous au milieu du jour, et jusqu'au coucher du soleil, les hommes exécutent sur leurs méharis une fantasia à laquelle assistent les femmes. — « Ils (les » Maures) font de grandes réjouissances aux noces, et » quand ce sont des personnes de qualité, ils mettent » l'épousée sur un chameau bien équipé, avec une espèce » de château qu'ils nomment Gayola (?), couvert de

Dès l'arrivée de la caravane, on procède au compte des pièces de monnaie qui composent la dot, longue besogne qui est faite d'ordinaire par des jeunes gens ou des enfants. En l'absence de stipulation contraire, c'est le mari qui fait les frais de la noce ; mais le père de la femme consent en général à abandonner au mari, représenté par son père, une partie de la dot pour l'indemniser des frais de la noce ; sur une dot moyenne de deux mille francs, il remet une somme variant de deux cents à quatre cents francs. Parfois, le mari se voit contraint de fournir des dons en nature, appelés *cheroûth ;* on stipule aussi qu'il habillera de neuf les proches parents de la jeune fille. D'autre part, s'il donne, au moment du mariage, des vêtements et des bijoux à la femme, il est dispensé pendant un an de subvenir à son entretien. — Après le règlement de ces diverses questions, les assistants festoyent, au son de la musique, jusqu'à une heure avancée de la nuit.

» taffetas de couleurs et fait de telle sorte que l'épousée » peut voir à travers sans être vue. » Histoire des Chérifs.,. traduite de l'espagnol de Diégo de Torros, M. le duc d'Angoulême le Père. Paris, 1667 (à la suite de Marmol), t. III, p. 144.

Le même jour a lieu, dans la maison du mari, la fête dite du henné (*henné*), à laquelle il invite tous ses amis, bien que le principal rôle y appartienne aux jeunes gens de quinze à vingt ans. Au milieu du cercle qu'ils forment dans la cour de la maison, on apporte deux ou trois plats, où un *khalkhal* (1) a été posé sur une montagne de viande, d'œufs et de beignets *sefendj ;* il faut tout d'abord que le plus adroit des jeunes gens l'enlève, en échange d'une part dans les friandises amoncelées. Puis tous se divisent en deux camps, et chacun d'eux nomment un champion qui, pendant plusieurs heures, soutiendra contre son adversaire une lutte d'éloquence en vers et en prose rimée ; c'est ce qu'on appelle vendre le henné, *zenzen henné*. Les gâteaux (*henné*) sont ensuite partagés entre les *Kharouba,* qui elles-mêmes les répartissent entre leurs membres. Puis, en grande solennité, on teint la paume de la main du mari entre le pouce et l'index ; c'est de cette dernière cérémonie que toute la fête tire son nom de *henné*.

Le lendemain matin, la famille de la jeune mariée prépare son enlèvement ; loin de tous regards

(1) Bracelet que les femmes portent à la cheville.

indiscrets, elle la place sur un mulet, couvert d'une selle spéciale, très large ; un proche parent du mari monte en croupe derrière la femme, pour la soutenir durant la pénible marche du jour. Au moment où la femme leur est ainsi livrée, les parents et amis du mari tirent des coups de fusil, dont le sens primitif se retrouve sans peine. Un seul membre de la famille l'accompagne ; mais, confondu parmi les assistants, il ne joue aucun rôle actif dans la fête.

Quand le cortège arrive devant le logis du mari, un nouveau simulacre d'enlèvement est fait par un des parents de ce dernier ; il s'élance vers la femme et l'emporte dans ses bras à l'intérieur de la maison. A ce moment, on jette de tous côtés sur la jeune mariée des œufs durs, du blé cuit et des crêpes *ahaddour*, que les enfants s'empressent à ramasser. A ces usages se rattache une série de pratiques auxquelles les femmes donnent un sens, ignoré, paraît-il, des hommes et fort détourné sans doute de leur véritable signification. Une vieille femme se précipite à la tête du mulet avant que la jeune mariée en ait été enlevée par son ravisseur et que son gardien ait mis pied à terre ; elle

lui arrache la bride (1), qu'elle court cacher sous les tapis du lit nuptial, avec du blé et d'autres objets qui sont regardés comme pourvus de vertus magiques (2).

---

(1) Une selle joue aussi un rôle dans une cérémonie fort étrange, qui se trouve relatée dans Atkinson, l. c. p. 70, et qu'il paraît difficile d'étudier sans avoir le texte sous les yeux.

(2) Robert, dans son très intéressant petit livre : *L'Arabe tel qu'il est.* Alger, 1900, donne un récit de noce tunisienne, qui aurait dû prendre sa place dans la présente étude, si l'on n'en avait exclu tout ce qui n'est point renseignement personnel. La cérémonie que décrit Robert (p. 136) comme ayant eu lieu à Grombalia, près Sousse, présente cet aspect assez particulier que les réjouissances les plus caractéristiques au point de vue des survivances ont lieu lors du trajet que fait le cortège pour aller chercher la mariée dans son douar, et non point à son retour vers la maison du mari. On se trouve ici en présence d'un vrai scénario du mariage par enlèvement : les parents et amis de la femme cherchent à défendre le douar contre l'invasion du cortège, et au retour ils tentent d'enlever la femme aux amis du mari. Voici d'ailleurs un résumé du récit de Robert :

On prépare, au domicile du mari, un palanquin (djahfa) placé sur un chameau, dont on orne les oreilles de grands anneaux d'argent, la tête d'un mouchoir de

Ces coutumes de montagnards Kabiles gardent

---

soie et le cou d'une ceinture de femme ; sur le palanquin flotte un drapeau rouge et blanc ; derrière la djahfa, au-dessus de la croupe du chameau, on place deux sabres en croix. L'auteur n'indique point s'il y a là une arme toute prête contre les djinns, ou une survivance non expliquée par les indigènes. La mère du marié prend place dans le palanquin, où l'on entasse les vêtements donnés en cadeau par le marié, et le cortège se met en marche, avec son accompagnement ordinaire de musique et de coups de fusil. Le chameau est précédé d'une femme filant au fuseau (sennara) et suivi d'une autre portant sur la tête un crible (gharbal), figures symboliques et propitiatrices dont le sens se comprend aisément.

Sur la route, le cortège s'arrête devant un ordre du chaouch de la noce, et une fantasia à pied fait quelque temps la joie des invités ; puis le cortège se remet en marche ; et à l'approche du douar habité par la femme, il se heurte à une troupe d'hommes armés qui prétendent lui en interdire l'accès ; après un combat simulé qui dure environ un quart d'heure, les personnages les plus importants s'interposent entre les combattants ; le cortège nuptial pénètre dans le douar.

Les détails de la fête qui a lieu cette nuit-là, musique, danses, examen du trousseau, bain de la femme, henné, etc., n'ont rien de spécial : la mariée a cinq demoiselles d'honneur (cebiyāt), qui l'entourent constamment.

les souvenirs vivants du mariage par enlèvement, qui, à des degrés divers, ont disparu des usages des citadins (1); il en reste pourtant encore des

Le lendemain matin, au moment du départ, la mariée est enlevée par un parent du mari et emportée dans le palaquin où l'attend sa belle-mère. — Au retour, le convoi s'arrête devant la porte de la maison du mari, où deux hommes d'âge mûr feignent un combat; l'un prétend reprendre la femme éplorée, tandis que l'autre lui défend d'approcher du palanquin; celui-ci est bientôt vainqueur, et le cortège entre chez le mari.

(1) Le mariage par enlèvement a laissé des souvenirs beaucoup plus nets chez d'autres populations sémites. « Chez les Arabes du Sinaï, la jeune fillle, en revenant » le soir avec le troupeau, est rencontrée à une petite » distance du camp par le futur époux et deux autres » jeunes gens qui l'emmènent de force à la tente de son » propre père; si elle a quelque soupçon de leur des- » sein, elle se défend en leur jetant des pierres, et sou- » vent elle les blesse, quoiqu'elle n'ait pas de répu- » gnance pour l'amant; car, selon la coutume, plus elle » se débat, crie, mord et frappe des mains et des pieds, » plus elle est applaudie ensuite par ses compagnes. » Les jeunes gens qui l'ont entraînée de force la placent » dans l'appartement des femmes, et l'un des parents » du futur jette sur elle une *'abaâ* qui l'enveloppe com- » plètement; et il s'écrie en même temps; « Nul autre » (et il nomme le futur) ne te couvrira. » Jusqu'à ce » moment, la fille ignore souvent le nom de l'homme

traces précises dans la coutume de Constantine.

» à qui elle est fiancée. Après cette cérémonie, sa mère » et ses parents la revêtent des habits neufs que le » futur lui a donnés, et on amène devant la tente un » chameau orné de glands et de bandes de toile, suivant » la fortune du mari. On pose la fille sur l'animal, pen» dant qu'elle continue à se débattre avec la plus grande » pétulence, et les amis du futur la tiennent des deux » côtés. On lui fait faire ainsi trois fois le tour de sa » tente, et ses compagnes font retentir l'air de leurs » exclamations bruyantes ; ensuite elle est conduite à » un emplacement particulier que le futur lui a préparé » dans sa propre tente et a entouré de rideaux, dans » l'appartement des femmes.

» Si le futur appartient à un camp éloigné, elle est » assise sur un chameau, aussitôt que *l'abaâ* a été jeté » sur sa tête, et, accompagnée par des femmes, elle est » conduite au camp du mari ; durant cette marche, la » décence exige qu'elle pleure et sanglote amère» ment... » Burckhardt : Voyage en Arabie, t. III, p. 190.

Burckhardt (l. c. p. 194) relate la coutume très particulière des Mezéiné du Sinaï. Après le simulacre d'enlèvement qui a été raconté plus haut, la jeune fille s'enfuit dans la montagne, où le jeune homme la cherche plusieurs jours et où elle est nourrie par ses jeunes amies. Le mariage est consommé dans la montagne, et le lendemain la femme revient dans la tente de son père ; puis elle s'enfuit de nouveau, et recommence

nstantine. Après les préliminaires qui ont été racontés plus haut, les parents fixent la date du mariage. La veille de ce jour, les objets composant le trousseau de la femme : meubles, étoffes, vêtements, literie, bijoux, vaisselle de cuivre, sont transportés par les amis du mari à la maison conjugale. Le lit est aussitôt préparé, et le mari y passe la nuit avec l'un des jeunes gens de sa famille, parvenu à l'âge d'homme ; on pense que cet usage protège le mari contre le mauvais œil et assure à son compagnon un prochain mariage (1).

Le matin du jour où le mariage doit être consommé, la famille du mari prépare la litière qui

ainsi jusqu'à ce qu'un état de grossesse très avancée l'amène pour la première fois dans la tente de son mari. Chez les Djebalié de la même région, tribu de formation récente, la femme habite trois jours la tente du mari après la consommation, puis elle s'enfuit dans la montagne, où son mari va la chercher. — Chez les anciens Arabes, l'enlèvement des femmes était fréquent ; mais elles ne devenaient épouses qu'après une manifestation formelle de volonté qui, du rang d'esclave, les mettait à celui d'épouses. Wellhausen, loc. cit., p. 435.

(1) Cependant une tradition du Prophète rapporte : « Deux hommes ne doivent point dormir ensemble dans un même lit. » Michqat el Maçabih, t. II, p. 80.

doit amener la mariée et qui ressemble au palanquin *'hoûdadj*, dans lequel les Nomades font voyager leurs femmes ; elle est recouverte d'un voile *yzâr* et d'une écharpe de soie *hezâm*. Au coucher du soleil, une mule la conduit chez la femme et y transporte, jusqu'au seuil de sa maison, deux jeunes enfants, garçon et fille, qui attirent sur les époux la faveur divine, et par leur présence leur assurent une postérité. Un sabre est apporté aussi par les amis du mari, qui se retirent aussitôt.

Une heure et demie après le coucher du soleil, le père de la jeune femme l'installe dans sa litière et la confie à des amis invités à dessein, qui lui font cortège jusqu'à la maison de son mari ; si la route est large, ils se contentent d'entourer la mule et son précieux fardeau ; dans les rues étroites, ils prennent eux-mêmes la litière sur leurs épaules. Durant le trajet, l'un d'eux tient à la main le sabre dont il a été parlé plus haut, et il en dirige la pointe vers l'intérieur de la litière, afin d'en écarter les *djinn* (1). On pense en effet

(1) Ibn Mes'oud a rapporté ce *hadith* : « La femme » est une chose secrète ('aoura), qu'il est convenable de » cacher et de couvrir ; donc quand une femme sort, le

que ceux-ci, en voyant la mariée si belle, sont pris de jalousie et de désir, et cherchent à la lui enlever pour jouir eux-mêmes de ses charmes : on en a vu jadis de nombreux exemples. Le sabre, qui la protège si bien durant son voyage à la maison de son mari, reste auprès d'elle dans la chambre nuptiale pendant sept jours et continue à la défendre contre les entreprises des *djinn* amoureux.

Le cortège se heurte, près de la maison du

» démon la regarde et cherche à l'écarter de sa route. » Michqat el Maçabih, t. II, p. 82.

Au Caire, le cortège de la mariée est souvent précédé de deux guerriers armés d'épées qui font un simulacre de combat, ou de deux hommes qui luttent à coups de poing. (Lane, M. E., p. 169 et Arabian Society, p. 235). On pourrait voir là le souvenir des combats livrés au ravisseur de la femme, et le porteur du sabre à Constantine en représente peut-être la trace, déformée par l'imagination populaire.

Mornand, dans son intéressant ouvrage intitulé *la Vie arabe*, Paris, 1858, a donné p. 58 une courte description du cortège de la mariée à Constantine ; il a cru voir, à tort, dans l'usage du sabre pointé vers la litière un symbole du châtiment qui menace l'épouse adultère — Voy. aussi Lemprière : Voyage dans l'Empire Maroc, Paris, 1801, p. 272.

mari, à une troupe de ses amis qui l'entourent, bousculent l'escorte, lui arrachent des mains la litière et l'emportent triomphalement en criant avec insolence : *la yechfikoum*, cela ne vous regarde pas ! Ce nouveau cortège s'éclaire de lanternes multicolores, rouges, jaunes, vertes ; devant la litière, une juive danse au son des instruments et fait tourner entre ses mains la *makhamsa*, grand candélabre de bois peint où brillent des bougies colorées ; les amis de la femme prennent part au nouveau cortège, en portant des lanternes.

Sur le seuil de la maison, la litière s'arrête : un proche parent de la femme, le plus souvent son père ou son frère, l'emporte sous les plis de son burnous, dans l'intérieur du logis, où il la remet entre les mains de ses amies qui l'attendent.

Tlemcen

Les usages de Tlemcen sont fort différents de ceux que l'on vient de raconter. — La veille du jour où le mariage doit être consommé, le marié donne une fête, qui est particulièrement destinée aux jeunes gens et que l'on nomme l'*oûchy ;* c'est, comme le nom l'indique, la fête de la publicité du mariage. Les invités, conviés une semaine à l'avance, arrivent vers neuf heures du soir à la

maison du mari, où ses amis font les honneurs. Vers onze heures, le festin est servi aux hôtes qui forment de petits groupes de cinq ou six convives, réunis selon leur convenance ou plutôt suivant leur rang social, qu'un protocole plein de tact doit savoir apprécier et mettre en valeur. Le repas se compose de couscous *tha'âm*, servi avec l'arrière-train d'un mouton sur un grand plat de bois *mãkla*; dans des plats en terre de Nedroma, on sert du ragout de mouton *mahammar* et des aubergines cuites; un pain *khobza* accompagne chaque plat. Les convives, après s'être lavé les mains, doivent prendre une tasse de café. Vers minuit, les gens graves se retirent pour laisser le champ libre aux jeunes gens qui se divertissent jusqu'à quatre ou cinq heures du matin. Un *ghenni* chante des poèmes en l'honneur de Sidi Bou Médine, de Sidi Abd el Qader el Djilani, etc., et termine par un poème sur l'ascension de Mahomet *el Mirãdj*. En les récitant, le *ghenni* annonce la fin de la fête et engage les convives à se séparer. En effet, dès que le poème est terminé, tous se lèvent et sortent, accompagnés par de joyeux youyous. Le *ghenni* reçoit le repas du matin *mãkla eç çebah*. — C'est à ce moment que le père du mari lui désigne le

bain où il se rendra dans la journée, le *haffāf* qui devra le raser, et le lieu d'où le cortège partira et qui est d'ordinaire le bain.

Vers huit heures, les parents du mari et les jeunes amis qui vont lui servir de gardes ou garçons d'honneur, *ouaqqāfyn*, se réunissent chez le *haffāf*, qui a été prévenu de cette invasion inaccoutumée de clients. Vers onze heures, tous se rendent chez le mari où est servie la *siffa*, couscous au beurre et au sucre (1). Les *ouaqqāfyn* choisissent alors un *bach-ouaqqāf*, qui dresse la liste de tous les jeunes gens présents, capables de remplir dignement les fonctions de *ouaqqāf;* chacun d'eux doit verser une somme de vingt francs cinquante centimes, qui servira à indemniser le mari des frais que lui occasionne l'entretien des *ouaqqāfyn* pendant les sept jours qui suivent le mariage.

Sous la direction du *bach-ouaqqāf*, tout le monde se rend au bain, où les étrangers s'abstiennent de venir ce jour-là. Les garçons de bain lavent et massent avec le plus grand soin le marié (*es*

---

(1) Le dictionnaire de Beaussier donne seulement *mesfoūf* dans ce sens.

soulthān, le sultan) (1) et le *bach-ouaqqāf*, auxquels

(1) Il serait intéressant de savoir chez quels peuples le nom de *soulthan* ou de prince est donné au jeune marié. Dans les Djebalas du Maroc, le sultan a tout pouvoir sur ses garçons d'honneur, qui prennent le nom de vizirs, *ouzara*. (Moulièras, l. c. t. II, p. 495). — Chez certaines tribus bédouines de Syrie, on met le jeune marié sur un trône comme un roi. On peut comparer à ces coutumes le chapitre III du Cantique des Cantiques, et surtout le verset 11 : « Sortez, filles de Sion et regardez le roi Salomon, avec la couronne dont sa mère l'a couronné au jour de son mariage, et au jour de la joie de son cœur. » Jacob : der Leben der vorislamischen Beduinen, Berlin, 1895, p. 59.

L'usage existait déjà en Syrie aux premiers temps de l'Islam et scandalisait les Bédouins de pur sang : c'est ce qui résulte d'un récit du Kitab el Aghani, qu'il serait trop long et trop imprudent de traduire ici tout entier. Un bédouin (t. II, p. 35), nommé Nahidh, « rude comme une bête sauvage », allant à Alep, passe dans un village et s'étonne du nombre des maisons et de la foule qui circule dans les rues. « Tandis que je restais là tout ébahi, un homme vint à moi, me prit par la main et me fit entrer dans une vaste maison. Nous pénétrâmes dans une chambre dont le sol était couvert de tapis et de divans : un jeune homme y était assis ; ses cheveux pendaient en boucles jusqu'à terre, et les gens étaient rangés en deux files devant lui. C'est là, dis-je en moi-même, l'émir dont on nous a conté qu'il

ils doivent servir gratuitement le café ; les autres invités prennent aussi le café, mais sont obligés de le payer. — Vers quatre heures de l'après-midi, le joueur de tambour *t̄habbāl* et les musiciens *hāliyyin, zafāfniyyin*, arrivent au bain et commencent à jouer aussitôt, tandis que les *ouaqqāfin* se mettent en campagne pour faire les derniers préparatifs ; les uns parcourent les jardins qui entourent la ville

siège au-dessus de ses gens, assis en ligne devant lui. Et je dis en m'inclinant : « Salut, ô émir, que la misé» ricorde et les bénédictions de Dieu soient sur toi ». Cependant un homme me tira par la manche et me dit : « Assieds-toi ; il n'y a point là d'émir. — Qui est donc » celui-ci, m'écriai-je ? — C'est un jeune marié, me » répondit-il..... »

En Malaisie, « les cérémonies du mariage, même dans » les classes pauvres, montrent que les conjoints sont » traités royalement, c'est-à-dire comme des êtres sacrés, » et s'il est besoin d'ajouter quelque preuve nouvelle à » celles qui ressortent de l'ensemble même des cérémo» nies, je ferai remarquer que le mari et la femme sont » appelés ce jour-là *Raja Sari* (c'est-à-dire *Raja sa-hari* » souverain d'un jour), et que par une convention de » politesse, on ne saurait désobéir au moindre de leurs » ordres, pendant leur jour de souveraineté. » M. W. Skeat : Malay Magic, Londres, 1900, p. 388.

et en rapportent des œillets *qrenfel*; les autres préparent les lustres, les bougies, etc.

Le bain de la femme a eu lieu deux jours auparavant, sans grande cérémonie (1); le *hammamdji* reçoit ce jour-là les quarante ou cinquante francs que le mari donne à la femme le jour de la *gharma*; les familles peu aisées ne donnent que vingt francs et ne gardent le bain qu'une demi-journée.

Le jour de la consommation, la famille de la mariée fait transporter chez le mari les divers objets qui doivent servir à orner la chambre nuptiale : et vers deux heures de l'après-midi, des femmes parentes ou amies de la jeune fille viennent l'installer et préparer le lit, *tebeyidh el firăch*.

(1) Jusqu'à leur mariage, les jeunes filles de Tlemcen vont, sans rien payer, au *hammam* fréquenté par leur famille; dans un autre bain, elles paient un sou. — Au Caire, la femme se rend au bain processionnellement, accompagnée de musiciens et portée dans une litière où elle est étroitement enveloppée de riches vêtements. Parfois ce cortège sert en même temps à deux jeunes mariées qui prennent place dans la même litière; parfois aussi, on y réunit la cérémonie d'une circoncision. Ce cortège de la femme est appelé *zeffa el hammam*. (Lane, Modern Egyptians, p. 164 s. et Arabian Society, p. 23

Au même moment, arrive chez le mari la négresse appelée *el djellāsa*, qui jouera un rôle pendant la nuit des noces, et qui fait aussi partie du cortège de la mariée (1). Vers cinq heures du soir, ce cortège se met en marche sans grande solennité; il ne comprend que des femmes et passe par les rues les moins fréquentées de la ville. La *djellāsa* marche en tête, portant le coffre vide où la mariée mettra son trousseau : derrière elle, une jeune fille porte le cierge qui brûlera toute la nuit dans la chambre nuptiale; enfin la mariée s'avance, enfermée si étroitement dans ses vêtements et dans ses voiles que ses compagnes doivent la soutenir et presque la porter (2).

(1) « Chaque femme qui se marie doit avoir tout au » moins une esclave femelle, qui est ordinairement une » négresse, pour la servir. » Shaw, l. c. t. I, p. 393, note D. — La femme qui, en Malaisie, joue ce rôle de maîtresse de cérémonie, est une servante ou nourrice et s'appelle *Ma'inang*, nom que l'on donne à la nourrice en titre ou gouvernante d'un enfant royal. (Skeat : Malay Magic, p. 375 et Tugault : Dictionnaire malais).

(2) « L'on donne à chaque personne un cierge de cire » verte pesant d'ordinaire une demi-livre plus ou moins. » Une matrone porte le gros cierge nuptial, qui d'ordi- » naire sera de dix ou douze livres, pour précéder immé-

A la fin de l'après-midi, les parents du mari lui apportent au bain ses habits de fête, ainsi qu'un plateau *theyfoûr* contenant un gâteau spécial, composé de raisins, de miel et d'amandes et appelé *maqbala el 'asl*, qu'il est d'usage d'offrir aux garçons de bain (1). Quand le marié a terminé sa toilette, ses parents et ses amis le complimentent, l'embrassent et lui demandent de profiter de ce moment béni où il va se rapprocher de Dieu pour le prier en leur faveur. On lui amène ensuite un cheval ; on le met solidement en selle et le cortège se met en marche à travers les rues de Tlemcen (2).

» diatement la mariée qui, comme contrainte, ce semble, » se fera porter par dessous les aisselles à demi par deux » autres femmes », et toute la description du cortège de la mariée. P. R. du Mans, Estat de la Perse, p. 117 s.

(1) « Les nouveaux mariés sont menés au bain avant » la noce par leurs camarades. Le *hammondar* alors par » honneur étend un tapis dans le *rakte ken ;* le nouveau » marié défraye la compagnie, quitte sa vieille *cabaye* » qui appartient au *hammondar* et en revêt une neuve. » P. R. du Mans, Estat de la Perse, p. 145.

(2) Le cheval et les costumes de mariage sont loués pour la circonstance. — A la Mekke, des juifs font le même commerce pour les bijoux portés par la mariée. (Snouck, t. II.)

Dans le crépuscule commençant (1), les parents et les amis s'avancent lentement dans des vêtements d'une blancheur immaculée : ce sont les hommes graves qui précèdent à quelque distance le groupe bruyant des jeunes gens. Le marié, sur son cheval, à demi aveuglé par la boufette du capuchon de son burnous qui lui retombe sur le visage, s'efforce de pousser son cheval effrayé ; des musiciens et des porteurs de candélabres le précèdent et le suivent ; la *zemmâra* (flageolet), le *mazmâr* (flûte), la *kâmendja* (violon) et le *rebâb* (guitare) s'unissent en une harmonie qui surprend tout d'abord les oreilles européennes ; les porteurs de candélabres (2) dansent en les faisant tourner fort habilement sans renverser ni éteindre aucune des bougies multicolores et ornées de papier découpé, qui s'étagent sur leurs bras de bois. Les *ouaqqâfin* entourent étroitement leur sultan, deux d'entre eux se suspendent à ses

(1) Ces réjouissances ont été décrites d'une façon rapide, mais exacte, par le Dr Jacquet dans son ouvrage intitulé : De l'expédition du général Cavaignac dans le Sahara algérien, p. 266, cité par Berteuil : l'Algérie française, Paris, 1856, t. II, p. 375.

(2) *Teriya* ou *touriya*, c'est-à-dire les Pléiades.

jambes, et retiennent la bride de son cheval ; car une bande de gamins courent au milieu du cortège ; l'un surgit tout à coup sous les pas du cheval et pousse à son oreille un cri perçant ; un autre lui passe devant les yeux ou sous les naseaux une bougie allumée ; un troisième fait craquer un pétard sous ses pieds. Devant les *qoubbas* des saints protecteurs de la ville, le cortège s'arrête, donne l'aubade au *oualy* et lui envoie quelques bougies. — On se remet en marche pour s'arrêter au café voisin : le patron présente au *bach-ouaqqâf* un plateau dont les deux ou trois verres sont souvent vides ; de la caisse commune, le *bach-ouaqqâf* donne deux ou trois francs. Sous les grands arbres de l'esplanade, des feux de Bengale éclairent un instant le cortège ; puis se resserrant, s'allongeant, s'écrasant, il pénètre à grand peine dans les rues étroites des quartiers arabes et s'approche de la maison de fête (1).

Les craintes superstitieuses assaillent alors les

(1) Au Caire, le mari, après avoir pris son bain, se rend processionnellement à la mosquée, pour y faire la prière du soir ; il est accompagné de musiciens et de chanteurs qui récitent des poèmes en l'honneur du prophète. (Lane, Arabian Society, p. 236).

amis du marié, et lui-même. Peut-être un ennemi lui a-t-il jeté le mauvais œil ; peut-être des sortilèges l'ont-ils fait *marboûth*, noué, impuissant (1) ; peut-être aussi le *djinn* ravisseur de filles, le *khaththâf el 'arâïs* guette-t-il dans l'ombre sa proie. Car ce sont là des faits bien connus ; la grand'mère du marié, qui a soixante-dix ans, a vu, dans sa jeunesse, une femme enlevée ainsi par un *djinn* et elle a soigneusement prévenu son petit-fils (2). — Le marié est accablé de fatigue,

(1) Cette crainte, qui d'ailleurs n'est pas spéciale aux musulmans, a pris en Turquie une forme intéressante. Les mères des jeunes époux, au moment de l'échange des consentements, tiennent à la main un cadenas ; elles le ferment soigneusement, pour ne le rouvrir que pendant la nuit des noces. (D'Ohsson : Tableau de l'Empire ottoman, t. V, p. 151). — Voir sur cette question du *thiqâf*, Moulièras : Maroc Inconnu, t. II, les Djebala, Paris, 1899, p. 499 s. L'auteur donne des détails curieux, ainsi que les formules arabes employées pour produire le *thiqâf*.

(2) Un personnage important de Tlemcen m'a raconté qu'il y a sept ou huit ans un individu étrange avait réussi à s'introduire dans l'intimité d'un marchand de la ville et à épouser sa fille ; le lendemain de la nuit des noces, il avait disparu. C'était un *djinn*.

après la fête de la nuit dernière et la rude journée qui finit ; il faut pourtant qu'il fasse dans sa maison une entrée triomphale. Les *ouaqqâfin* le secouent, le frappent et le font lestement descendre de cheval. A la porte de la maison est un petit seau de bois de sedratier ou d'*arâr* serré de cercles de cuivre *qebyba*, tel que ceux où l'on transporte et conserve l'eau des sources ; dans la *qebyba*, de l'eau pure et un œuf frais ; à peine descendu de cheval, le marié doit passer rapidement et d'un coup de pied, répandre tout le contenu du vase et briser l'œuf (1) : s'il n'y réussit point, ou s'il oublie ce sortilège, dans l'émotion de la fête, ce sera un mauvais présage ; heureusement le *bach-ouaqqâf* veille et profite du désordre pour rappeler

(1) En Perse, d'après une opinion, « la jeune mariée » doit tenir dans sa main un œuf de poule et en faisant » sa toilette, le briser contre le mur, tout en tournant » son visage vers la *Qibla* » (direction de la Mecque). Atkinson : Women of Persia, p. 71.

La coutume de briser des œufs pour attirer la faveur des dieux sur les humains est un usage très géné[ral]. Voir notamment, en ce qui concerne les Parsis, un i[nté]ressant petit volume de Jivanji Jamshedji Modi : [Ma]riage customs among the Parsees. Bombay, 1900, p.

l'heureux sort. — Dans la maison, le mari doit retirer lui-même les bougies des candélabres et s'en servir dans son ménage.

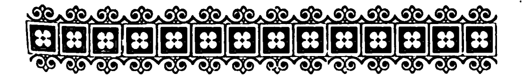
Il paraît intéressant de résumer ici, d'après Snouck (t. II, p. 164 s.), les usages de La Mekke. La journée qui suit la cérémonie du henna est dite jour de la construction de la *ryka,* sorte de petite chaire très ornée, qui servira à la mariée et qui rappelle le nom donné par le Coran au trône de Dieu (C. XVIII, 30). Le repas de la nuit suivante, dit *lyla el ghomra*, n'a rien de particulier. *La Mek*

Le jour de la *ghomra* précède la *doukhla.* Un grand festin *oulyma* réunit les invitées *hadhra* qui sont couvertes de riches vêtements et de bijoux précieux : les parentes de la femme portent l'étrange collier de pommes qui, dans certaines saisons, vaut cent ou deux cents francs ; les femmes non invitées *moutafarradjât* viennent en toilette plus simple. On pare et parfume la femme, tandis qu'une chanteuse *moghanniya* se fait entendre, accompagnée d'esclaves qui jouent du tambour *daqqâqyn eth thar* ou qui répètent les refrains *raddâdin*.

Pendant ce temps, le marié s'est mis en route

vers la demeure de la femme. En tête du cortège marchent des tambours ; puis, deux hommes portent chacun un cierge gros comme la cuisse d'un homme et sont suivis des porteurs de lampes et de candélabres *nedjfa*. Enfin le marié est précédé d'un récitant *moqaccid* ou *monchid* que suivent ses aides *mosayd* ou *raddād*, et suivi de ses amis. Au départ, le *moqaccid* récite la *fātiha* et un éloge du mariage ; en chemin, on continue par la *Borda*, la *Hamzia*, etc. — Le marié, qui porte son *sedjadeh* sur son dos, entre dans la *K'aba* par la porte *Bab es Selam* et fait la prière du soir *'acha*. S'il est lettré, il porte ce jour-là le haut turban *medarradj*. — Il entre ensuite dans la maison de la femme, parmi les cris de joie des assistants ; ses garçons d'honneur *mebachir* invitent les convives à revenir le lendemain après la prière de midi *edzdzohor* (1).

(1) En Turquie (?), la noce dure quatre jours et commence le lundi soir par un repas ; le mardi, le trousseau de la mariée est transporté au domicile conjugal. Le mercredi soir, a lieu le bain de la femme, et à cette occasion ses parents donnent des vêtements neufs aux femmes pauvres du quartier. Le jeudi soir, la femme est conduite chez son mari. Ubicini : la Turquie actuelle, Paris, 1855.



III

LA NUIT DES NOCES

DANS les tribus du Sud algérien (1), les réjouissances consistent essentiellement dans un festin, où l'on répare copieusement les jours de maigre liesse, trop fréquents dans la vie arabe. — Quand la nuit est venue, le marié entre dans *Tribus*

(1) Villot, op. cit., p. 105.

sa tente, où il est attendu par la jeune fille (1) celle-ci lui demande de payer le droit de premiè entrevue, avant d'ôter son voile, et le mari l donne deux, cinq ou dix francs, selon ses re sources. Dans certaines tribus, le mari. en entra dans sa tente, tient à la main un bâton, symbc de son autorité conjugale, et le dépose près de femme (2). — Au matin, le mari quitte la tent

(1) Chez les Berbères de l'Atlas marocain, la femı reste trois jours dans la maison du mari avant la cc sommation du mariage. Haris. Tafilelt, p. 101. — Ch les Bédouins de Syrie, « la jeune fille modeste court » la tente d'un ami à une autre, jusqu'à ce qu'enfin e » soit saisie par quelques femmes qui la conduisent » triomphe à la tente du futur. Il se tient à l'ouvertı » pour la recevoir et la forcer d'entrer. » Burckhard Voyages en Arabie, t. III, p. 79.

(2) Chez les Yézidis, le mari, pour montrer son pc voir sur sa femme, lui jette une pierre le jour des noc Voir Oppenheim, op. cit., II, p. 151.

Le geste du mari déposant un bâton dans le coin la tente, ne paraît pas être une menace et un symb de domination, comme il semble au premier abord. exprime seulement que le mari prend possession d femme ; il dépose son bâton à la porte de celle-ci j que nul n'en ignore. Dans les tribus de l'Arabie an lamique, qui pratiquaient la plus large hospitalité, l'

sa mère vient examiner le caleçon de la mariée, qui est montré aux femmes des deux familles et dont la vue est accueillie par de joyeux youyous.

Chez les Ait Iraten, la fête qui a lieu au début de la nuit des noces a pour élément principal la *thaoûssa* : chacun des assistants fait un cadeau en argent, qui est équivalent à ce que le mari et les autres hommes de sa maison ont donné ou donneront dans les mêmes circonstances à leurs amis ; ce cadeau, qui est de cinq, dix ou vingt francs, est déposé solennellement dans une *fouta* de soie, qui contient du blé et un bijou, en général un *khalkhal*, et qui est étendu devant le personnage le plus considérable de la fête, le *marabout* ou le *qaïd ;* le père du mari, qui doit en fin de compte garder l'argent, est assis auprès de lui. Pendant la *thaoûssa*, les musiciens se taisent : les hôtes remettent leur cadeau à un *barrâh* (crieur) qui proclame le nom du donateur et la valeur de son présent, qu'un autre personnage enregistre sur une *Kabilie.*

mettait son gourdin à la porte de la femme que l'époux lui cédait pour la nuit. (Voy. Wellhausen, die Ehe bei den Arabern, p. 462, et les textes cités).

feuille de papier. Le choix du personnage qui tient la *jouta* est fort important : il dicte aux invités le montant de leur *thaoûssa*, et on en a vu ne rien donner et quitter brusquement la fête, pour marquer leur colère d'un choix malencontreux.

Après la *fâtiha* et avant la consommation du mariage, parfois fort peu avant elle, a lieu la *nefkil*, sorte de célébration religieuse du mariage ; le représentant du mari et celui de la femme, seuls ou accompagnés d'un ou deux personnages importants, se rendent chez le *marabout* et lui exposent les conditions du mariage conclu, mais non encore consommé. Le *marabout* s'assure qu'il n'y a point empêchement légal au mariage et que les consentements ont été échangés ; il prononce alors quelques paroles pour sanctionner et bénir la nouvelle union. Les invités ne sont point avertis du moment où a lieu cette cérémonie.

Le repas continue dans la maison du mari, où, jusqu'à deux heures du matin, on absorbe, aux sons de la musique, de nombreux plats de couscous et de viande. Le mari distribue à ses hôtes des beignets que la femme doit avoir apportés de sa maison. Puis le marié va rejoindre sa femme, sans être remarqué, grâce à la complicité d'une

servante, qui écarte habilement de sa route les importuns. Deux amis défendent la porte de la chambre nuptiale : leur discrétion ne semble pas être toujours à l'abri du soupçon. — Jadis le mari, en quittant la chambre nuptiale, tirait un coup de fusil ou de pistolet, auquel répondaient les youyous des femmes ; cette coutume disparaît (1). Le mari revient sans mot dire se mêler à ses invités, et les femmes s'empressent de pénétrer dans la chambre pour y examiner le caleçon de la mariée.

Constanti

Les coutumes de Constantine nous sont connues avec des détails plus précis. Les cérémonies qui précèdent immédiatement la consommation comprennent une remise de cadeaux qui est faite par les femmes. — La jeune mariée, cachée un instant aux regards derrière un rideau, dans une sorte de niche où vont la rejoindre ses sœurs non mariées, est exposée solennellement aux regards sur une espèce de trône, *menaçça* (2); ses cheveux

(1) Elle existe toujours dans un grand nombre de tribus berbères du Maghreb, notamment au Maroc. V. Moulièras, l. c., t. II, p. 498.

(2) A la Mekke, quand le jeune marié est arrivé à la maison de la femme, celle-ci est conduite aussitôt à la

sont flottants et elle est soigneusement enveloppée de riches étoffes. A ce moment, les musiciennes sont entrées ; ce sont les *mesmâāt* ou *mesāmi'* qui jouent de divers instruments, et les *fuqyrāt,* femmes du Sud qui, en troupes de quatre ou cinq, récitent des sortilèges au son du tambour. Ces dernières saluent l'entrée de la mariée et pro-

---

ryka, sur laquelle elle s'assied et où elle s'offre aux regards curieux des femmes ; en face, une chaise européenne est destinée à son mari, qui entre bientôt dans le cercle des femmes dévoilées, et qui, dirigé par la *moqayyina,* doit accomplir une série de rites compliqués. Tout d'abord il regarde la femme bien en face *thâla'a fyha ;* puis il met sa main droite sur le front de la femme *naciya* et récite la *fâtiha.* Jadis, il donnait à la femme des pièces de monnaie, qui aujourd'hui sont prises par la *moqayyina* ; ces pièces au nombre de sept doivent être placées par lui sur le front de la femme, sur ses pommettes, sur ses joues, sur le bout de son nez et sur son menton, où d'avance la *moqayyina* a mis un peu de colle. Il doit ensuite les ôter et les remettre deux fois. Et la cérémonie faite, tout le monde se retire à sa suite. — Aussitôt la maison vide, la mariée revêt des habits légers et monte, avec deux de ses parents, dans une litière portée par deux mules, *tâkbt*, que suit une escorte de serviteurs jusqu'à la maison du mari. Snouck, II, 170 s.

noncent sur elle des incantations, qui doivent écarter le mauvais œil. Les femmes sont présentes, divisées en deux clans, celles qui ont été invitées par la famille de la mariée et celles qui ont été invitées par la famille du marié. Les premières s'approchent de la jeune femme, la couvrent d'un foulard de soie et versent sur sa tête des pièces de monnaie, pour marquer leurs vœux de la voir riche entre les plus riches ; la mère de la femme ou sa parente la plus proche ramasse les pièces, les met dans le foulard et le donne au père de la femme ou à son plus proche parent. La même cérémonie est ensuite accomplie par les femmes invitées par la famille du mari ; mais leurs cadeaux vont à la mère de ce dernier, puis à son père. — Toutes mangent ensuite le couscous, au son des instruments.

Pendant ce temps, les hommes mangent et prennent le café dans la chambre du mari ; puis, le marié met une dizaine de francs dans le plateau, et ses amis l'imitent, ne donnant par convenance que la moitié, car ce jour-là le jeune mari est au-dessus de tous. Cet argent est pour la juive qui a mis le *henné* à la femme, qui a servi déjà d'intermédiaire pour les invitations et les cadeaux

des femmes de la famille et dont le rôle n'est pas terminé.

Le moment approche, en effet, où elle est mêlée étroitement à la vie des jeunes époux. Les *faqyrāt* sont venues se ranger devant la porte de la chambre nuptiale, et leurs incantations en ont éloigné les sortilèges des *djïnn*. En récompense, le mar met une pièce de monnaie (dix francs, par exemple) dans le tambour, *bendyr* ou *deff*, de l'une d'elles, puis il rentre dans la chambre, tandis que ses amis s'éloignent, après avoir donné, comme précédemment, la moitié de ce que le jeune homme a versé.

Quand ils sont sortis, le mari reparaît : il s'approche du trône où la jeune fille est restée enveloppée et voilée, découvre son visage et lui fait avec un mouchoir de soie un signe qui exprime la joie qu'elle lui inspire ; c'est ce qu'on appelle *remā el 'inān*, jeter les rênes. — Le mari rentre alors dans la chambre et s'y tient caché. La Juive, qui suit ses mouvements, vient aussitôt chercher la jeune fille et l'emporte sur son dos dans la chambre nuptiale. Ses compagnes, celles surtout qui sont déjà mariées, l'y suivent et l'exhortent à n'avoir ni honte ni crainte et à satisfaire aux vœux

de son mari ; elles devraient sortir aussitôt, mais parfois elles s'attardent au milieu de ces causeries, et le mari se morfond ; s'il est plein d'audace, il les met rudement à la porte. Si le mari est un homme de mœurs irréprochables, il doit prier deux *reka'āt* et demander à Dieu qu'il fasse leur union heureuse et agréable et qu'il leur donne une saine postérité. Cependant, le mari ne doit point adresser la parole à sa femme avant que l'union ait été consommée ; pour faciliter leurs premières relations et éloigner la crainte de son cœur, il lui remet une certaine somme d'argent, qui sera calculée par exemple en donnant cinq francs par chaque centaine de francs de la dot : c'est ce qu'on appelle le droit à la parole, *haqq el kelām ;* il y ajoute parfois un bijou (1).

(1) Au Caire, le mari fait un cadeau à la jeune femme au moment où elle va découvrir son visage ; c'est ce que l'on nomme *haqq kechf el ouichh* (*el oudjeh*), selon la prononciation cairote ; ils échangent ensuite quelques paroles. Puis le mari fait les *reka'ât* devant la femme, en posant les mains sur le pan de sa chemise (Lane, Modern Egyptians, p. 171). — Au Riff marocain, la femme reste debout sur un monceau de tapis et d'étoffes ; le mari fait la prière devant elle.

A la Mekke, le lendemain de la *doukhla* est le grand

Après la consommation du mariage, le mari remet l'une des chemises de sa femme à la Juive qui, après avoir porté la mariée dans la chambre nuptiale, est restée assise à la porte. Celle-ci va la montrer aux invités, qui manifestent leur joie en donnant à la Juive une pièce de monnaie ; la famille de la jeune femme se réjouit tout particulièrement d'un fait qui montre à tous que leur fille a été bien élevée et bien gardée (1). Celle-ci

jour des victuailles, *oulymat el 'ours ;* vers le soir, le marié s'assied hors de la maison, à la porte, et ses parents rangés près de lui récitent une prière qui est donnée par Snouck, op. laud. t. II, p. 183. Le soir, on recommence les cérémonies de la *doukhla,* mais plus simplement. La mariée porte une couronne de jasmin ; c'est ce que l'on nomme *ta'myrat er râs.* C'est cette nuit-là qu'a lieu la consommation du mariage, dont la preuve est donnée par l'exhibition du *cherchef,* drap que la mère de la femme place sur le lit nuptial. Après un court repas en tête-à-tête, le mari fait à sa femme le don nuptial *cebaba* ou *teçbyba,* une pièce d'étoffe, une bague, etc. ; à l'importance de ce cadeau se mesure la passion du mari : l'expression technique est *çabbahaha bi* (il lui a donné en *morgengabe*) telle chose.

(1) Chez les Bédouins de Syrie, les cris que pousse la jeune fille sont « considérés par ses parents et ses » amis comme un témoignage suffisant de sa pureté. » Burckhardt : Voyages en Arabie, t, III, p. 79.

reste assise dans la chambre, tenant les yeux modestement baissés. Les femmes viennent alors lui rendre visite et baiser la main du mari, qui leur remet à chacune une pièce de monnaie ; on appelle cette cérémonie le baisement de la tête, *boûsat er râs*, bien qu'il s'agisse en réalité d'un baisement de main.

Tlemcen.

A Tlemcen, la fête de la nuit des noces ne présente aucun caractère particulier, et c'est le lendemain qu'a lieu la cérémonie équivalente à la *thaoûssa* kabile. — Le marié s'efforce de quitter le festin sans être aperçu et court à la chambre nuptiale. Sur son passage, une de ses parentes lui essuie le visage avec un mouchoir, et, en passant rapidement devant elle, le mari doit essayer de s'en emparer ; s'il y réussit, cette femme lui doit un plat de couscous sans viande, *methred ;* sinon, c'est le mari qui lui doit un cadeau en nature, un mouchoir, une robe, etc. — Il entre alors dans la chambre, où sa femme l'attend, et pour assurer son autorité, il lui marche sur le pied droit (1). Ses premiers mots sont pour demander la clef du

(1) V. ci-dessus p. 54, note 2.

coffre vide, où la femme mettra ses effets : « *oueyn el meftah*, où est la clef ? *a'thyny l meftah*, donne-moi la clef ! » Pendant que la femme se déshabille, le mari fait une prière de deux *reka'āt* ; la femme range ses effets et ses bijoux dans le coffre. — Le mari doit rester dans la chambre pendant toute la nuit, et il ne communique avec l'extérieur que par l'intermédiaire de la négresse, *djellāsa*, dont le nom indique la fonction, et qui reste assise à la porte de la chambre. Des jeune filles chantent auprès de la chambre pour qu'aucun bruit n'en soit entendu au dehors (1). — Quand les deux familles restent trop longtemps sans nouvelles, on pense que le mari est *marboūth*, et l'on va chercher un *thāleb*, qui doit retrouver l'ennemi qui lui a jeté un sort, le faire venir et l'obliger à renoncer à ses maléfices.

---

(1) « Lors que le contrat est fait, les parents l'amen-
» nent à son mary, couverte de taffetas vert ou rouge,
» et le mari, après l'avoir reçeuë, la désabille pendant
» que des femmes sont à la porte à crier *lo*, *lo*, *lo*, en
» signe de réjouissances. Après cela, chacun retourne
» chez soi. » Relation des mœurs et du gouvernement des Turcs d'Alger, par le sieur de Rocqueville. Paris, 1675, p. 10.

Enfin la négresse montre le *seroual* aux femmes des deux familles, qui s'empressent dans la chambre pour féliciter les époux ; la femme s'est rhabillée pour les recevoir : elle porte un *haik* très fin du Maroc, à raies de couleur, qui est dit *ksã Fylaly* ou *Qalãoũn*, et tous ses bijoux ; le mari se cache derrière les rideaux. — La *djellũsa* renvoie bientôt les femmes, qui vont manger la *siffa*. — Resté seul, le mari s'efforce de rassurer sa femme et de commencer avec elle les rapports familiers du ménage ; avec l'aide de la *djellũsa*, il cherche à lui faire manger quelques friandises. — Vers quatre heures du matin, les parents de la femme lui envoient une *cherba* (1) fort appétissante, qu'elle doit faire manger à son mari ; cette *cherba*, qui contient du miel, a pour fonds de l'eau qui a servi aux ablutions intimes de la femme, la veille du mariage ; c'est un mets magique qui rendra

(1) *Cherba*, qui s'emploie au Maghreb dans le sens de soupe, bouillon, se rattache à la racine, *chin ra ba*, boire, d'où l'arabe d'Orient, le persan et le turc ont tiré *cherbet ;* en français, *sorbet*. L'amharique a *cherba* au sens de bouillon, et le turc *tchorba*, au sens de soupe. Ici le mot est employé au sens oriental, puisqu'il s'agit en somme d'un sirop.

pour le mari l'amour de sa femme doux comme le miel ; les hommes ignorent en général, dit-on, ce secret féminin (1).

---

(1) Au Caire, le mari se rend dans la chambre nuptiale, où il trouve la mariée assise en compagnie d'une ou deux femmes et étroitement voilée : il congédie ses compagnes en leur faisant un petit présent. Après avoir remis à sa femme la somme d'argent qui représente le prix de l'enlèvement du voile, *ed doukhla*, il le retire en prononçant la formule : Au nom de Dieu clément, miséricordieux ! *Bism illahi r rahmani r rahim,* et la contemple alors pour la première fois. Des traditions du prophète lui recommandent de se parfumer, de faire des prières et des invocations, etc. V. Lane : Arabian Society, p. 236.

La littérature persane, qui s'occupe si souvent de l'amour et du mariage, a produit notamment un amusant petit livre, le « Kitabi Koulthoum Nameh », qui a été traduit sous le titre de « Customs and Manners of tho women of Persia », par James Atkinson. Londres, 1832. Il paraît curieux de résumer quelques-uns des conseils qu'y donnent aux jeunes épouses des matrones pleines d'expérience. — Le jour du mariage, si on apporte à la mariée des graines grillées avec du camphre et de l'eau de rose, elle aura un garçon ; « ce n'est pas une » recette discutable, c'est un fait établi. » (Le camphre est un anti-aphrodisiaque connu). On recommande aux époux, selon les conseils du prophète, de se mettre dans

Le matin, les *ouaqqâfyn* viennent apporter à la *djellâsà* un repas, qu'elle a bien gagné ; d'ailleurs, après l'exposition du *seroûal* de la mariée, elle a reçu des cadeaux en argent qui ont récompensé ses peines et parfois acheté sa discrétion.

---

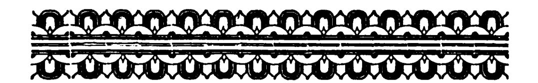
la bouche des graines parfumées, afin d'être doux l'un à l'autre ; des graines nouées dans un coin du mouchoir de la mariée sont un bon talisman ; la femme encore doit regarder souvent dans un miroir. — Sa toilette de nuit doit être faite par une femme jolie, sinon son mari ne sera point fidèle.

On conseille aux femmes qui ont accompagné la mariée au domicile conjugal, de rester cachées pendant la nuit dans la chambre et de raconter le lendemain à leurs compagnes ce qu'elles auront entendu.

En entrant dans la chambre, le mari s'assied à la droite de sa femme sur un divan ; la jambe droite de la femme doit être placée sur la jambe gauche du mari et sa main droite sur la main gauche du mari, pour montrer qu'elle doit toujours avoir la supériorité sur son mari. Après que le mari a fait deux *reka'ât*, on apporte un bassin et une aiguière, et les époux se lavent les mains et les pieds. Chez les Musulmans de l'Inde, les époux font les *reka'ât* ensemble, les mains enlacées autour du cou ; puis la femme lave les pieds du mari, et ensuite le mari lave les pieds de la femme. Enfin le mari emporte la femme dans ses bras et la dépose sur le lit ; il répand sur sa tête des graines de coton, en heureux présage de fortune.

Pendant toute la nuit des noces, le grand cierge apporté par le cortège de la mariée brûle dans la chambre nuptiale ; en s'éteignant, il jetterait sur le logis un mauvais sort. Au matin, le morceau qui en reste et le petit tas d'orge dans lequel il était planté sont pieusement portés à la *qoubba* de Sidi Ahmed Bel Hassan, voisine de la grande mosquée.





IV

APRÈS LA NUIT DES NOCES

Les réjouissances ne se terminent pas avec la consommation du mariage; elles durent encore pendant sept jours(1). Parmi les renseignements que nous avons recueillis, ceux qui concernent Tlemcen sont les plus importants; nous

(1) On retrouve dans le Kitab el Aghani la preuve que telle était la coutume en Orient, au moyen-âge, et elle y était évidemment fort ancienne. — A la Mekke, on donne le septième jour une fête *oulyma,* qui n'a aucun caractère particulier (Snouck, op. laud., t. II, p. 184).

commençons par eux, en y ajoutant seulement quelques détails pris à Constantine.

Tlemcen. Au matin qui suit la nuit des noces, vers neuf heures, les joueurs de tambour *thabbãlyn* font leur entrée, et les invités reparaissent tous, dans leurs habits de fête. La famille de la femme a fait apporter trente ou quarante plats de vermicelle (*mahamça*) et de *maqbalat el 'asl*, pour aider le mari à recevoir les hôtes ; celui-ci a pour lui une part spéciale *methred el 'arsy,* qui doit rester dans la chambre nuptiale.

Alors a lieu une cérémonie qui paraît se rattacher à la fête des cadeaux. Dans la cour de la maison, à trois ou quatre pas, devant les *thabbãlyn*, on place une chaise, sur laquelle on fait d'abord asseoir le marié, habillé comme au jour du mariage, avec le capuchon du burnous sur la tête : au son des tambours, deux *ouaqqãfyn* l'éventent quelques instants avec un foulard de soie ; en se levant, le mari remet de l'argent aux *thabbãlyn*. L'un après l'autre, chacun des invités lui succède sur la chaise et donne aux *thabbãlyn* une somme qui varie de cinq francs pour un homme âgé à un franc pour un tout jeune homme. L'argent

ainsi recueilli appartenait, paraît-il, autrefois aux *thabbâlyn*; mais par suite de la concurrence, ceux-ci se contentent maintenant de prélever sur ces cadeaux une somme qui, selon une convention antérieure, peut être de cinquante à cent francs; le reste appartient au mari. — Si les invités sont nombreux, on presse la fête; on met parfois deux chaises à côté l'une de l'autre. Puis chacun va s'asseoir selon sa fantaisie, et l'on mange le *mahamça* jusqu'à une heure ou une heure et demie de l'après-midi.

Alors les musiciens remplacent les *thabbâlyn*, et une cérémonie semblable à celle du matin leur procure leur salaire.

Les *ouaqqâfyn* vont ensuite manger le *methred* dans la chambre du mari, puis ils invitent leurs amis à les imiter; ceux-ci entrent dans la chambre, mangent une cuillerée, et donnent au mari une pièce d'argent ou d'or; on appelle cette cérémonie *gharma*, comme la fête qui a lieu chez la femme au moment de la conclusion du mariage. — Vers cinq heures, la musique cesse et tout le monde s'en va. Le mari sort un instant avec ses amis et rentre aussitôt.

Durant les jours qui suivent, les *ouaqqâfyn* déjeunent et dînent chez le mari et leur cuiller est accrochée à la porte du logis ; mais l'heure des repas a été, avant le mariage, discutée avec le père du mari et fixée d'une façon précise ; tout retardataire devra payer une amende, en nature (provisions de bouche) ou en argent (un ou deux francs). Les *ouaqqâfyn* passent la journée chez le mari, plaisantent et jouent aux cartes.

Pendant deux ou trois nuits des quatrième, cinquième et sixième jour, on fait la *nebyta* qui ressemble à l'*ouchy* de la veille des noces, mais à laquelle tous prennent part, jeunes et vieux.

Le septième jour *(sâbi')*, les femmes des deux familles et de leurs amis se réunissent et mangent, au son du tambour, du *mahamça* préparé par la femme. Ce jour-là, la *djellâsa* cache les souliers des assistants et ne les rend que moyennant un droit de trois à cinq sous. — Quand le mari sort de la chambre, il est assailli par ses *ouaqqâfyn* et ses amis qui le frappent avec des coussins. Il s'habille ensuite, et pour la première fois depuis le mariage, noue sa ceinture et boutonne son gilet. Ses amis et lui passent la journée dehors :

la promenade en voiture à el Ourit (1) est l'une des distractions traditionnelles de Tlemcen ; puis on finit les dernières réjouissances dans un café de la ville. Le mari achète des provisions et un foulard de soie verte ; puis il rentre au logis.

Le quinzième jour, les femmes des deux familles se réunissent dans un bain, où l'on vient leur rendre visite. La mère de la femme se tient à la porte, et paie d'ordinaire l'entrée aux visiteuses pauvres.

La femme ne va voir ses parents que cinq ou six mois après le mariage ; le mari ne voit les siens qu'au bout de neuf mois, et se cache quand il les rencontre (2).

---

(1) Vallon des environs de Tlemcen où se trouve une cascade célèbre.

(2) Je regrette d'avoir négligé de prendre à ce sujet des informations répétées ; et ces chiffres ne sont donnés qu'avec hésitation.

Chez les Arabes du Sinaï, il est convenable que la jeune mariée reste au moins quinze jours après le mariage dans l'intérieur de sa tente et n'en sorte qu'à la tombée du jour. Burckhardt : Voyages en Arabie, t. III, p. 193. — Voy. aussi Lemprière : Maroc, p. 273.

Constantine. A Constantine, c'est aussi la famille de la femme qui fait apporter chez le mari le lendemain du mariage les plats de beignets (*zellābiya*), les poulets et le pain destinés aux hôtes. C'est encore le père de la femme qui, pendant les sept jours, fournit le *couscous* que le mari doit donner à ses amis. Le septième jour, le mari envoie à son beau-père un plat ou deux de poulet et du pain.

Le soir du septième jour, les femmes de la famille de la mariée se réunissent chez le mari; elles parent la mariée de ses plus beaux atours, lui mettent le *henné* et passent la nuit avec elle, en mangeant les mets les plus raffinés et en buvant les boissons les plus exquises. Le mari est forcé de passer la nuit ailleurs.



V

OBSERVATIONS

Il importe de rappeler que les cérémonies dont on a lu le récit, n'ont lieu que pour le mariage d'une jeune fille vierge. Le mariage d'une femme veuve ou divorcée, tout en nécessitant les mêmes conditions de validité, n'est point célébré par de publiques réjouissances (1).

(1) Burckhardt : Voyages en Arabie, t. III, p, 189 s., donne des détails sur le mariage des veuves chez les tribus du Sinai. Pendant trente jours, le nouveau mari d'une veuve ne mange aucun mets ni dans aucun vase qu'elle ait touché, car elle est considérée comme impure ; les hôtes du mari apportent leur tasse quand ils viennent prendre le café chez lui. — V. aussi Lane : Modern Egyptians et Arabian Society.

A Tlemcen, la femme vient elle-même porter son trousseau au domicile conjugal et préparer la chambre. Le mari sort du bain avec quelques amis et se rend chez lui sans aucune cérémonie. Les repas des jours suivants se font sans bruit.

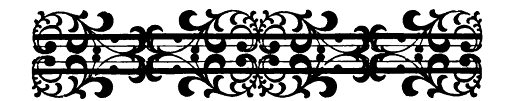
A Constantine, ils ne durent que trois jours. Ailleurs de tels mariages ont lieu presque clandestinement, la présence de deux témoins suffisant à la publicité du mariage musulman.

*
* *

Les faits qui viennent d'être rapportés, l'ont été parfois sous la forme naïve qu'ils avaient prise dans la bouche des indigènes. Il paraît impossible, on l'a dit déjà, d'en tirer actuellement des conclusions précises : on y retrouve, comme éléments communs, les survivances du mariage par enlèvement, la foi dans les pratiques magiques, la crainte des *djinn*, la joie d'interrompre par quelques jours de liesse une existence incertaine. C'est là le fonds humain, que chaque peuple a modifié selon ses goûts et suivant les conditions matérielles de sa vie. L'Islam, ainsi que l'eut fait toute autre religion, a habillé ses fidèles d'une robe uniforme, qui fait

illusion à ceux qui regardent seulement l'extérieur des choses. Si l'on quitte l'étude du Coran et des livres de la doctrine pour entrer dans la vie même des hommes, il ne faut plus parler des Musulmans, de leurs mœurs et de leurs coutumes ; car on s'aperçoit que l'uniformité imposée par l'Islam n'est qu'apparente, et que les peuples n'ont point oublié leurs anciens dieux.





INDEX DES MOTS ORIENTAUX (1)

A

(1) Les mots qui ne sont pas arabes, sont signalés par : p = persan, k = kabile, m = malais, t = turc.

B

C

D

F

G

H

K

L

M

N

O

Q

R

Y

Z



INDEX DES NOMS GÉOGRAPHIQUES



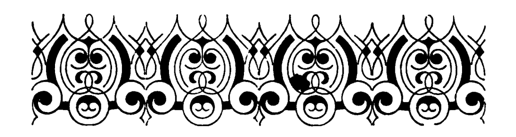


TABLE DES MATIÈRES

